

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 16 mars 2023

**Délibération**  
**N° 23.024.1**  
**En exercice ... 37**  
**Présents ..... 22**  
**Votants ..... 29**  
**Pour ..... 29**  
**Contre ..... 0**  
**Abstention .... 0**

**PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES**

**BILAN 2022 DU PLAN D' ACTIONS RELATIF A L'ÉGALITÉ  
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
2021 - 2023**

*Date de la convocation : 10/03/2023*

L'an deux mille vingt-trois  
**Et le 16 mars à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**22 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Frédéric FABRE, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**7 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par madame Brigitte MATHE-MAURY), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Alain CASTAN), monsieur Thierry MAURAT (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par madame Marcelle COUDERC), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

**8 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Maryse LACOMBE.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230316-DELIB\_23\_02

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du jeudi 16 mars 2023**

---

**Bilan 2022 du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021 - 2023**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriale ;

**Vu** le Code de la fonction publique, notamment les articles L132-1 à L132-4 ;

**Vu** le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n°21.113.1 du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 approuvant le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021 - 2023 ;

**Vu** l'avis « favorable » du Comité social territorial du 2 mars 2023 ;

**Vu** le bilan 2022 du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes répond à l'obligation, instaurée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, de s'engager dans un plan d'actions volontariste pour réduire les inégalités femmes / hommes, aussi bien dans la mise en œuvre des actions relevant des compétences de l'établissement qu'en tant qu'employeur ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne souhaite à travers ce plan, d'une part, défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part, veiller dans l'ensemble de ses politiques publiques et en sa qualité d'employeur à rechercher l'égalité, à promouvoir l'équité et à lutter contre toutes les formes de discriminations ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. PREND ACTE** de la présentation du bilan 2022 du plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021 - 2023.

**II. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 30/03/2023**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230316-DEL IB\_23\_02

**III. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MARS 2023**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**30 MARS 2023**

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Caralp', written over a horizontal line.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230316-DEL IB\_23\_02

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20230316-DEL IB\_23\_02